

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-septième session
Genève (réunion hybride), 13 – 16 décembre 2022**

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa soixante-septième session sous forme hybride du 13 au 16 décembre 2022. Étaient présents M. Bert Keuppens (président), M. Igors Ludboržs (vice-président), Mme Tatiana Vasileva et M. Mukesh Arya. Mme Maria Vicien Milburn et M. Zhang Long ont assisté à la session à distance. M. Othman Sharif, représentant le groupe des pays africains, n'a pas assisté aux réunions depuis sa démission informelle de l'OCIS en mars 2021.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. Le comité a adopté l'ordre du jour, sous réserve d'une correction mineure d'ordre rédactionnel. L'ordre du jour figure à l'annexe I du présent rapport. Une liste des documents de session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixante-sixième session. Le président a porté à l'attention du comité deux points émanant de la dernière réunion d'information avec les États membres, que le comité est convenu d'aborder au titre des points 7 et 10 de l'ordre du jour. Elles concernaient le suivi des recommandations en suspens et la répartition géographique de la représentation du personnel.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION SUR LA SEPTIEME REUNION DES COMITES DE CONTROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

5. Le vice-président a informé le comité des divers débats qui ont eu lieu lors de la septième réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies, tenue à New York les 6 et 7 décembre 2022. Différentes questions ont été abordées, notamment une séance d'information du Corps commun d'inspection; l'évolution de la situation dans le domaine des normes environnementales, sociales et en matière de gouvernance et de l'établissement de rapports à cet égard, leur pertinence pour le système des Nations Unies et le rôle des comités d'audit et de supervision; renforcement de l'efficacité des comités de supervision grâce à une évaluation collégiale; le rôle des comités d'audit et de supervision dans l'examen du mandat et de l'indépendance de la fonction de déontologie; le rôle des comités d'audit dans la gestion efficace des risques liés aux tiers; les enseignements tirés de l'évolution récente du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); et le soutien de l'administration aux comités d'audit et de supervision.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

6. Le Directeur général a fait le point sur le Plan stratégique à moyen terme et a souligné que la propriété intellectuelle présentait de plus en plus d'intérêt pour tous et qu'elle devenait un puissant outil de développement dans un certain nombre de pays. Il a également donné un aperçu de la manière dont l'OMPI aborde les problèmes de santé mentale, qui ont pris beaucoup d'importance dans le système des Nations Unies en raison de la pandémie actuelle de COVID-19.

7. Le président a saisi l'occasion pour présenter également quelques points saillants de la contribution de l'OCIS à l'instauration d'un dialogue constructif avec l'administration de l'OMPI. Il s'agissait notamment de contribuer aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit et dans le renforcement des processus de gestion des risques à l'OMPI. Le comité a également souligné l'importance de désigner plus clairement des coordonnateurs pour les questions relatives aux ressources humaines, notamment en ce qui concerne le harcèlement sexuel. En outre, l'OCIS a souligné la nécessité de prendre davantage l'initiative en ce qui concerne les validations actuarielles de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). L'OCIS a également exprimé le souhait de disposer de davantage d'évaluations d'ensemble de l'Organisation et de lier les programmes de travail en matière d'audit interne aux plans stratégiques à moyen terme.

8. Notant que cinq des sept membres de l'OCIS arrivaient au terme de leur mandat, le Directeur général a exprimé son appréciation du travail accompli et a souhaité aux membres sortants bonne chance dans leurs futurs projets. Les membres ont également remercié le Directeur général pour sa disponibilité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2023)

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

9. L'OCIS a examiné avec l'équipe de la DSI le rapport d'activité trimestriel daté du 2 décembre 2022, couvrant les audits, les évaluations et les enquêtes. Il a également examiné en détail, et en présence de l'Administration, le rapport sur l'examen du Bureau de l'OMPI au Japon, seul rapport publié depuis la session précédente.

10. Il s'est aussi penché sur les missions qui en sont actuellement au stade de l'établissement du rapport, telles que l'audit et l'évaluation combinés du Bureau du conseiller juridique, l'audit et l'évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du PCT, ainsi que la mission de consultation sur le recours aux sciences du comportement (nudge) pour améliorer l'égalité des sexes à l'OMPI. L'OCIS a formulé des suggestions relatives à l'audit de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI, qui est actuellement en phase de planification, afin que la DSI vérifie la base sur laquelle les paramètres ont été définis. Il a également fait le point sur l'état des ressources de la DSI.

Proposition de programme de travail annuel pour 2023

11. L'OCIS a estimé que le programme de travail était bien élaboré et a noté avec satisfaction qu'il était mieux aligné sur le Plan stratégique à moyen terme et que la DSI avait mené des consultations approfondies avant d'élaborer le programme.

Missions d'audit interne

12. Lors de l'examen du rapport sur le Bureau de l'OMPI au Japon, l'OCIS a noté qu'aucune question cruciale n'avait été soulevée et que le Bureau remplissait son mandat. L'examen a principalement soulevé des questions de conformité et a donné lieu à 10 recommandations, dont un certain nombre ont déjà été mises en œuvre. L'OCIS a pris note des recommandations visant à améliorer la communication, qui a dû être affectée par la pandémie et la rotation du personnel.

Enquêtes

13. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement des enquêtes. Depuis le dernier rapport, datant du 7 septembre 2022, 11 nouvelles affaires ont été ouvertes et huit ont été clôturées, dont six après une évaluation préliminaire et deux après une enquête

approfondie. Les allégations de faute ne se sont avérées justifiées dans aucun des dossiers. Au 30 novembre 2022, 24 dossiers d'enquête étaient en instance, dont sept étaient en cours d'évaluation préliminaire, 10 faisaient l'objet d'une enquête approfondie et sept étaient en suspens. Sur les 24 enquêtes en cours, une a été enregistrée en 2020, quatre en 2021 et 19 en 2022.

14. Conformément au mandat du comité, une séance privée a été tenue avec le chef de la Section des enquêtes, en l'absence du directeur de la DSI, qui était en congé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

15. L'OCIS a également examiné, en présence de l'Administration, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de supervision au 30 novembre 2022. Sur les 97 recommandations restantes, 30 (soit 31%) étaient jugées prioritaires. Les recommandations de la DSI représentent 87% des 97 recommandations, les recommandations du vérificateur externe des comptes 12% et celles de l'OCIS 1%. Depuis la dernière mise à jour du 7 septembre 2022, 32 recommandations de la DSI ont été clôturées, dont trois recommandations anciennes, ce qui a entraîné une diminution du nombre de recommandations anciennes en attente de clôture, qui est passé de 12 à 9. Sur ces neuf recommandations, trois ont été formulées en 2015, une en 2017 et cinq en 2018.

16. L'OCIS s'est félicité des excellents progrès accomplis, ainsi que des efforts en cours pour clore les recommandations anciennes grâce à la collaboration entre la DSI et les différents responsables des secteurs concernés. Cette démarche a également été facilitée par les réunions de personnel et les formations obligatoires initiées par le Bureau du contrôleur.

17. Comme l'avait suggéré l'OCIS, la DSI a inclus dans son rapport 18 recommandations du CCI, qui font l'objet d'un suivi par le contrôleur. Bien que le processus de suivi soit basé sur le système du CCI, qui est lié aux examens périodiques par le Comité du programme et budget, le contrôleur a indiqué qu'en consultation avec les États membres, des solutions étaient examinées en vue de disposer d'une mise à jour plus fréquente de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, à l'instar du suivi effectué par la DSI.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA GESTION DES RISQUES, SEANCE D'INFORMATION SUR LES PLACEMENTS ET RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

18. Pendant quatre sessions consécutives, l'Administration a fourni à l'OCIS une mise à jour complète des processus de gestion des risques à l'OMPI. L'Organe a pris note des réévaluations effectuées par le Groupe de gestion des risques, dans le cadre desquelles certains risques institutionnels ont été revus à la baisse et d'autres à la hausse. Dans l'ensemble, l'OCIS s'est déclaré satisfait des systèmes de gestion des risques et des procédures à l'échelle de l'Organisation. Il a rappelé à l'Administration qu'il convenait de surveiller étroitement le risque d'atteinte à la réputation et le risque lié à la cybersécurité pour l'Organisation.

19. En ce qui concerne les placements, l'exposé a présenté de manière approfondie les conditions et les perspectives du marché financier, les performances historiques et actuelles des placements de l'OMPI, le cadre de gouvernance et les mesures de gestion correspondantes. L'Administration a expliqué à l'OCIS comment la politique d'investissement initialement publiée en 2011 avait évolué au fil des ans et mise en cohérence avec celle des autres institutions des Nations Unies. En ce qui concerne l'OMPI, tous les placements étaient passifs.

20. S'agissant des rapports sur le développement durable, l'Organe a conseillé à l'Administration de continuer à suivre les progrès réalisés dans ce domaine, car il existe actuellement peu d'orientations, hormis les exposés-sondages publiés par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT ET CONCLUSIONS DE L'AUDIT INTERMEDIAIRE POUR 2022

21. L'OCIS a examiné avec le représentant du vérificateur externe des comptes la méthode proposée en ce qui concerne la vérification des états financiers de l'OMPI pour 2022. Il a également demandé quelles activités seraient menées pour étayer l'opinion sur la régularité, étant donné que le document de planification qui lui avait été présenté ne s'étendait pas sur cet aspect et se concentrait uniquement sur l'opinion sur la fidélité des états financiers. Le représentant a expliqué que la méthode adoptée en matière de vérification des comptes était la même que celle de tous les auditeurs du système des Nations Unies.

22. En ce qui concerne les conclusions de l'audit intermédiaire pour 2022, l'OCIS a pris note de la réponse selon laquelle rien d'important n'était à porter à son attention.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DU RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

23. La directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a informé l'OCIS de l'état d'avancement du recrutement du directeur de la DSI. Après la décision de l'Administration d'annuler la procédure de sélection en septembre 2022, le poste a été à nouveau mis au concours le 8 décembre 2022. Un grand nombre de candidatures ont été soumises par des candidats de 49 nationalités différentes, dont quatre pays non représentés. La directrice du DGRH a en outre informé l'Organe que la procédure serait gérée par le même comité de nomination. Dans l'intervalle, jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau directeur, ses fonctions seraient exercées par les chefs respectifs des sections de l'audit, de l'évaluation et des enquêtes.

24. L'OCIS a profité de l'occasion pour discuter du cadre de gestion des performances et de la possibilité de mettre en œuvre l'évaluation à 360 degrés. L'Organe a également discuté de l'utilité de disposer d'un coordonnateur des questions relatives au harcèlement sexuel et de la nécessité d'élargir la représentation géographique des États membres au sein du personnel.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2023)

25. La cheffe du Bureau de la déontologie a fourni à l'Organe des informations sur les points suivants : i) le lancement de la formation obligatoire à la déontologie, qui a atteint un taux de conformité de 70% au sein de l'Organisation; ii) la résiliation du contrat avec le prestataire indépendant s'occupant de la divulgation d'informations financières, qui sera désormais effectuée à l'aide d'un logiciel interne à partir de 2023; et iii) l'augmentation inattendue du nombre de cas de consultation qui a eu un impact sur la réalisation du programme de travail pour 2022.

26. Tout en félicitant la cheffe du Bureau de la déontologie pour les résultats obtenus jusqu'à présent, le comité lui a conseillé de suivre de près le programme de travail pour 2023, compte tenu des capacités du Bureau. L'OCIS a encouragé la cheffe du Bureau de la déontologie à procéder à des recherches approfondies sur les activités extérieures et à formuler une procédure d'examen qui serait pratique pour l'OMPI. Il a en outre accueilli favorablement le rapport de la cheffe du Bureau de la déontologie, mais s'est inquiété du fait qu'elle pourrait être surchargée par le surcroît de travail assigné à son bureau concernant les consultations sur les

activités extérieures du personnel. Au regard des ressources, l'OCIS a noté avec satisfaction que le Bureau de la déontologie serait en mesure d'engager un consultant pour l'aider à élaborer des politiques relatives aux conflits d'intérêts, aux dons et aux activités extérieures.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-EVALUATION PAR L'OCIS (Y COMPRIS EXAMEN DES PRECEDENTES RECOMMANDATIONS DE L'OCIS)

27. Conformément à son mandat, l'OCIS a procédé à une auto-évaluation concernant : i) les rôles, les responsabilités et la composition de l'Organe; ii) son fonctionnement; et iii) le champ d'application en ce qui concerne a) l'information financière; b) la gestion des risques et le contrôle interne; c) la vérification externe des comptes; d) la supervision interne; et e) la déontologie. La pandémie a continué à rendre les opérations de l'OCIS difficiles, mais dans l'ensemble, les membres de l'Organe se sont déclarés satisfaits d'avoir rempli efficacement leur mandat. En raison de la non-participation de certains membres, l'Organe s'est surtout appuyé sur un nombre limité de membres, suffisant pour atteindre le quorum.

28. L'exercice d'auto-évaluation a également mis en évidence certains aspects, tels que la nécessité permanente de revoir le mandat de l'OCIS, l'aspect pratique de la tenue d'une des quatre réunions trimestrielles en mode virtuel et le désir d'encourager la DSI à réaliser des évaluations à un niveau plus global.

29. L'Organe a passé en revue les contributions appréciées dans un passé récent, en s'appuyant notamment sur les rapports annuels de 2019, 2020 et 2021 et les rapports de session de 2022. En résumé, l'OCIS a contribué i) au renforcement du cadre de gestion des risques à l'OMPI, y compris l'adoption d'une déclaration actualisée relative au risque accepté; ii) à l'amélioration du système de suivi des recommandations en matière de supervision, y compris les recommandations du CCI; iii) à la mise en place d'un bureau de la déontologie pleinement opérationnel; iv) à la promotion de la transparence grâce à la publication des rapports du médiateur; et v) au renforcement du dialogue avec l'Administration. En outre, l'OCIS a également fourni des conseils en vue i) de veiller à ce que le programme de travail en matière de supervision interne soit mieux aligné sur le Plan stratégique à moyen terme; ii) de favoriser le passage à des évaluations plus stratégiques et effectuées au niveau de l'Organisation; iii) d'améliorer les audits des offices en allant au-delà de la conformité financière et administrative et en incorporant l'examen des résultats globaux; et iv) de renforcer le processus d'audit externe en veillant à ce que la planification, la performance et l'établissement de rapports correspondent pleinement au mandat de vérification externe des comptes.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DE L'OCIS AU PROGRAMME D'INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

30. L'OCIS est convenu que les nouveaux membres devraient participer à une séance d'information sur les questions suivantes : i) le mandat et les méthodes de travail de l'OCIS; ii) l'organisation et les objectifs stratégiques de l'OMPI; iii) la Division de la supervision interne; iv) la Division de la gestion des ressources humaines; v) le Secteur administration, finances et gestion; vi) le Secteur des brevets et de la technologie; vii) le Secteur des marques et des dessins et modèles; viii) la déontologie à l'OMPI; et ix) le Bureau du conseiller juridique. Il a également été convenu qu'une réunion de courtoisie serait organisée avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination. L'Organe a suggéré que les liens vers les documents de référence importants de l'OMPI soient fournis aux nouveaux membres avant la soixante-huitième session.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DE L'OCIS A L'EVALUATION DES PERFORMANCES DU DIRECTEUR DE LA DSI, DE LA CHEFFE DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE ET DE LA SECRETAIRE DE L'OCIS

31. Conformément à son mandat, l'OCIS a fourni au Directeur général son évaluation des performances du directeur de la DSI et de la cheffe du Bureau de la déontologie, et au contrôleur son évaluation des performances de la secrétaire de l'OCIS.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) POUR 2023

32. L'OCIS a élu M. Igors Ludboržs et M. Bert Keuppens respectivement président et vice-président pour l'année 2023.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

33. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

34. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour août, septembre et octobre 2022; ces documents avaient été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

35. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et compte tenu de l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie d'investissement énoncée. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

36. La prochaine session est prévue du 20 au 24 mars 2022. Le projet d'ordre du jour pour la prochaine session a été examiné et établi par l'Organe, pour adoption au début de la prochaine réunion :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration d'absence de conflit d'intérêts et questions techniques
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Mandat de l'OCIS et méthode de travail
- 5) Vue d'ensemble de l'Organisation et des objectifs stratégiques
- 6) Réunion avec les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI
- 7) Vue d'ensemble du Secteur administration, finances et gestion
- 8) Vue d'ensemble de la Division de la supervision interne (DSI) (y compris l'examen du projet de procédures de supervision interne)

- 9) Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 10) Projet de rapport financier et d'états financiers
- 11) Vérification externe des comptes : point sur les audits de 2022 (rapports financiers et sur l'exécution du programme)
- 12) Vue d'ensemble du Secteur des brevets et de la technologie
- 13) Vue d'ensemble du Secteur des marques et des dessins et modèles
- 14) Vue d'ensemble du Département de la gestion des ressources humaines
- 15) Vue d'ensemble du Bureau du conseiller juridique
- 16) Déontologie : vue d'ensemble du Bureau de la déontologie de l'OMPI et informations actualisées sur la mise en œuvre du programme de travail
- 17) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 18) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/67/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 20 FEVRIER 2023

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-septième session
Genève (réunion hybride), 13 – 16 décembre 2022**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Séance d'information sur la septième réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies
5. Réunion avec le Directeur général
6. Supervision interne (y compris la proposition de programme de travail annuel pour 2023)
7. Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
8. Informations actualisées sur la gestion des risques, séance d'information sur les placements et rapport sur le développement durable
9. Vérification externe des comptes : rapport sur la planification de l'audit et conclusions de l'audit intermédiaire pour 2022
10. État d'avancement du recrutement du directeur de la Division de la supervision interne

/...

11. Déontologie (y compris la proposition de programme de travail annuel pour 2023)
12. Auto-évaluation par l'OCIS (y compris examen des précédentes recommandations de l'OCIS)
13. Contribution de l'OCIS au Programme d'initiation des nouveaux membres
14. Contribution à l'évaluation des performances du Directeur de la DSI, de la cheffe du Bureau de la déontologie et de la secrétaire de l'OCIS
15. Élection du (de la) président(e) et du (de la) vice-président(e) pour 2023
16. Séance d'information avec les représentants des États membres
17. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/67/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 20 FEVRIER 2023

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-septième session
Genève (réunion hybride), 13 – 16 décembre 2022**

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DECLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

Aucun document : compte rendu verbal.

**POINT 4 : SEANCE D'INFORMATION SUR LA SEPTIEME REUNION DES COMITES DE
CONTROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 5 : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

Aucun document : compte rendu verbal.

**POINT 6 : SUPERVISION INTERNE (Y COMPRIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL
ANNUEL POUR 2023)**

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 2 décembre 2022 (Référence :
IOD-IAOC-2022/04)

/...

- [05] Projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2023 – 15 novembre 2022 (Référence : IOD/WP/2023/1)
- [06] Projet actualisé de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2023 – 15 novembre 2022 (Référence : IOD/WP/2023/1), transmis le 23 novembre 2022
- [07] Projet de procédures de la DSI en matière de supervision et gestion des recommandations – 25 novembre 2022

Audit :

- [08] Examen du Bureau de l'OMPI au Japon, 25 novembre 2022 (Référence IA 2022-02)

Évaluations :

Enquêtes :

POINT 7 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [09] Recommandations en suspens relatives à la supervision, 30 novembre 2022 – soumises le 5 décembre 2022

POINT 8 : INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA GESTION DES RISQUES, SEANCE D'INFORMATION SUR LES PLACEMENTS ET RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- [10] Exposé PowerPoint : Point sur la gestion des risques, décembre 2022
- [11] Exposé PowerPoint : Point sur les placements de l'OMPI, décembre 2022

POINT 9 : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT ET CONCLUSIONS DE L'AUDIT INTERMEDIAIRE POUR 2022

- [12] Rapport sur la planification de l'audit concernant la vérification externe des comptes pour 2022, octobre 2022

POINT 10 : ÉTAT D'AVANCEMENT DU RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 11 : DEONTOLOGIE (Y COMPRIS LA PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL POUR 2023)

- [13] Informations actualisées sur la situation du Bureau de la déontologie et programme de travail annuel proposé pour 2023 – décembre 2022

POINT 12 : AUTO-EVALUATION PAR L'OCIS (Y COMPRIS EXAMEN DES PRECEDENTES RECOMMANDATIONS DE L'OCIS)

- [14] Questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS et liste des conseils fournis à l'Administration de l'OMPI et au vérificateur externe des comptes dans les rapports annuels de l'OCIS de 2019 et 2021 et les rapports de session de 2022

/...

POINT 13 : CONTRIBUTION DE L'OCIS AU PROGRAMME D'INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

[15] Projet d'ordre du jour annoté et calendrier de la soixante-huitième session de l'OCIS

POINT 14 : CONTRIBUTION A L'EVALUATION DES PERFORMANCES DU DIRECTEUR DE LA DSI, DE LA CHEFFE DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE ET DE LA SECRETAIRE DE L'OCIS

Aucun document

POINT 15 : ÉLECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) POUR 2023

Aucun document

POINT 16 : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 17 : QUESTIONS DIVERSES

[16] Rapport de la soixante-sixième session (document WO/IAOC/66/2)

Rapports concernant les placements :

[17] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour août, septembre et octobre 2022

[18] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour août, septembre et octobre 2022

[Fin de l'annexe II et du document]